

La parole aux citoyens

Un décret doit déclarer « zone d'intervention spéciale » le secteur où sera construit le futur CHUM

Des citoyens et des groupes d'intérêts ont participé à une assemblée publique de consultation, le 19 mai dernier, avant que le secteur où sera construit le futur CHUM soit déclaré par décret « zone d'intervention spéciale » (voir *Qu'est-ce qu'un décret?*, en page 2). D'entrée de jeu, le directeur général adjoint, CHUM centre-ville, Sylvain Villiard, a souligné que leurs interventions devaient porter exclusivement sur les modifications proposées au règlement municipal numéro 06-040 autorisant l'implantation du CHUM. Ce règlement, a-t-il rappelé, avait été adopté le 26 mai 2008 à la suite de consultations publiques tenues à l'automne 2006, au cours desquelles 15 mémoires avaient été présentés et 19 déposés sans présentation.

Le journaliste Marc Laurendeau faisait office de président d'assemblée. Il a précisé que, grâce à des règles de fonctionnement transparentes et équitables, les personnes qui voulaient s'exprimer pourraient le faire en toute liberté. Les thématiques étaient réparties en trois blocs de 30 minutes chacun. Le premier portait sur la hauteur de l'édifice, la densité de l'espace occupé et la démolition de l'actuel Hôpital Saint-Luc. Le deuxième visait l'intégration du CHUM à la trame urbaine, et celle du clocher de l'église Saint-Sauveur à l'architecture de l'édifice. Le dernier bloc concernait le stationnement et la circulation.

Hauteur, densité et démolition

Dans le but d'optimiser l'organisation des services du futur centre hospitalier universitaire, il convient d'ajouter cinq mètres à la hauteur de la portion de l'édifice qui longe la rue Sainte-Élisabeth, « ce qui sera à peine perceptible », a observé un citoyen. L'augmentation de la densité, ou superficie brute, de l'hôpital, de 192 903 m² à 220 137 m², n'a gêné personne non plus. Quant à la démolition de l'Hôpital Saint-Luc et à la reconstruction d'un nouvel édifice, il aura suffi d'expliquer que la décision a été prise parce que les locaux de l'actuel Hôpital Saint-Luc ne répondent pas aux besoins d'un établissement du troisième millénaire.

Intégration urbaine et clocher

De quelle façon le clocher de l'église Saint-Sauveur sera-t-il intégré à l'architecture du CHUM au centre-ville? Il est impossible de répondre à cette question pour l'instant, puisque le consortium qui recevra le mandat de réaliser le projet sera connu dans quelques mois seulement, après quoi ses architectes s'attaqueront aux plans définitifs. Le projet de référence actuel est un dessin produit par les architectes du CHUM, qui donne un aperçu du futur complexe hospitalier. On sait par contre qu'un rappel du clocher doit être intégré d'une façon ou d'une autre. Dans le même esprit, un élément du nouvel édifice pourrait souligner la présence de la maison Garth, sise juste à côté de l'église. Sylvain Villiard a accueilli avec grand intérêt les commentaires des citoyens, se faisant par ailleurs rassurant quant au respect du règlement de zonage dans ses moindres détails.

Un membre du collectif Les amis du CHUM centre-ville a fait valoir que la vocation première de l'établissement est de donner les meilleurs soins et services possibles à la population. Par conséquent, bien qu'il se dise heureux qu'on ait le souci de conserver des éléments du patrimoine, il espère que le CHUM fera connaître les grandes réalisations de ses équipes à l'avenir, plutôt que de discuter du design du futur édifice.

Stationnement et circulation

Le troisième bloc de discussion a soulevé les passions. D'un côté, les environnementalistes, qui s'inquiètent des problèmes de circulation aux abords de l'hôpital; de l'autre, les citoyens du quartier, qui reçoivent comme une bonne nouvelle l'augmentation du nombre de places de stationnement. Entre les deux, un centre hospitalier universitaire qui accueille des personnes gravement malades ou vivant dans les régions périphériques. Un centre hospitalier qui a l'obligation, d'une part, d'accommoder des médecins forcés de se déplacer fréquemment vers d'autres établissements du réseau et, d'autre part, de respecter un engagement contractuel garantissant 450 places de stationnement aux médecins résidents.

Suite en page 2



Création du collectif Les amis du CHUM centre-ville

Fiers que le CHUM soit situé sur leur territoire, des citoyens de l'arrondissement Ville-Marie et des acteurs du développement local se sont associés pour créer Les amis du CHUM centre-ville. Annoncé quelques heures avant la tenue de l'assemblée publique de consultation du 19 mai dernier, le collectif vise à offrir une plateforme aux personnes convaincues des retombées positives que peut avoir la réalisation du projet du CHUM sur la vie du quartier. Grâce à cette tribune, ses membres pourront à la fois suivre de près l'évolution de l'opinion publique et contribuer à faire comprendre les divers enjeux liés au projet.

Le collectif est la suite logique de la coalition formée en 2005 pour soutenir l'implantation du CHUM au 1000, rue Saint-Denis. Cette coalition regroupait une cinquantaine d'organismes à vocation économique et communautaire, des entreprises et des citoyens.

Pour devenir membre du collectif Les amis du CHUM centre-ville, appeler Vanessa Sorin, CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, au 514 845-2332, poste 223. CHUM D.C.



LE JOURNALISTE MARC LAURENDEAU, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION; SYLVAIN VILLIARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, CHUM CENTRE-VILLE; JOHN GAUVREAU, DIRECTEUR DES INVESTISSEMENTS, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COORDINATION, DU FINANCEMENT, DES IMMOBILISATIONS ET DU BUDGET, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX; LUCIE TREMBLAY, DIRECTRICE, DIRECTION MÉTROPOLITAINE DE L'AMÉNAGEMENT ET DES AFFAIRES MUNICIPALES, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE; ET BRUNO COLLIN, URBANISTE, CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT, CHEF D'ÉQUIPE, DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, DIVISION DE L'URBANISME, ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE, VILLE DE MONTRÉAL

« Le CHUM a eu un rapport exemplaire avec la communauté depuis quelques années, ce qui s'est concrétisé par la création d'un poste d'agent de liaison qui gère les relations de l'établissement avec la communauté. Nous avons aussi créé le collectif Les amis du CHUM centre-ville afin de faire valoir les retombées positives du CHUM sur la communauté. »

— ROSARIO DEMERS, TABLE DE CONCERTATION DU FAUBOURG SAINT-LAURENT



DANIEL BOUCHARD, CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL



PASCOAL GOMES, CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTRÉAL



MICHELINE BARIL, ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU VIEUX-MONTRÉAL



DINU BUMBARU, HÉRITAGE MONTRÉAL



NORMAND PARISIEN, TRANSPORT 2000 QUÉBEC

« À partir du moment où on a décidé que le CHUM serait au centre-ville, il faut créer les conditions pour que l'établissement soit à la hauteur des attentes de la population de Montréal aussi bien qu'à celles de l'ensemble du Québec. »

— Ron Rayside, Table pour l'aménagement Centre-Sud



Suite de la une

Un centre hospitalier qui doit assurer la sécurité du personnel de nuit, pour qui les déplacements par transport en commun ou en vélo suscitent des craintes.

La promotion du transport en commun et d'autres modes de déplacement n'avait-elle pas été évoquée pour justifier l'implantation du CHUM au centre-ville? Au citoyen qui a posé cette question, M. Villiard a répondu que toutes les études à ce jour ont démontré que le CHUM a besoin de 2 580 places de stationnement. La démolition de l'Hôpital Saint-Luc permet d'augmenter le nombre de places de stationnement et d'ainsi se rapprocher de ce besoin. Le directeur général adjoint a toutefois souligné que la direction du CHUM fait déjà la promotion de modes de déplacement alternatifs, notamment en mettant en place un programme allégo qui préconise, entre autres, les transports en commun, le covoiturage et l'usage de la bicyclette. Elle analyse aussi avec Stationnement Montréal la possibilité d'installer des stations Bixi,

et envisage avec des organismes tels Communauto l'aménagement d'un nombre de places qui leur seraient réservées.

De plus, un grand nombre d'employés de l'Hôpital Saint-Luc utilisent déjà d'autres moyens que l'automobile individuelle, et la majorité des employés détenteurs d'un permis de stationnement n'habitent pas l'île de Montréal. Par conséquent, le nombre de places de stationnement requis est incompressible, a soutenu M. Villiard. Quelques participants se sont toutefois dits convaincus qu'il y a encore place à l'amélioration grâce à l'application de mesures incitatives supplémentaires. Le directeur général adjoint, CHUM centre-ville, a promis d'accueillir avec ouverture les nouvelles pistes de solution qu'on lui proposerait à cet égard. **CHUM** S.B.

Un rapport de synthèse sur l'assemblée publique de consultation sera envoyé au gouvernement du Québec et mis en ligne sur le site Web du CHUM.

Qu'est-ce qu'un décret? Un décret est une décision officielle qui émane du gouvernement. En lançant officiellement l'appel de propositions pour la construction du CHUM au centre-ville, le 30 mars 2009, le premier ministre Jean Charest avait indiqué que le gouvernement du Québec utiliserait cette procédure, à la demande des élus municipaux, dans le but d'accélérer l'adoption des récentes bonifications apportées au projet. Le 25 avril dernier, le gouvernement du Québec a publié à la *Gazette officielle du Québec* un projet de décret qui a pour but de définir les règles d'urbanisme applicables dans la zone délimitée par le boulevard René-Lévesque et les rues Sainte-Élisabeth, Sanguinet, Saint-Antoine et Saint-Denis.

Le CHUM en harmonie avec

Place Dupuis

CHUM



La construction du CHUM au carrefour des quartiers qui font la renommée de la métropole constituera une occasion unique de consolidation urbaine. L'établissement compte en effet s'intégrer harmonieusement au centre-ville. Mais que signifie s'intégrer dans un quartier, et comment cette intégration se manifeste-t-elle? Tout nouvel édifice qui s'installe dans un quartier doit respecter la trame urbaine, c'est-à-dire s'inscrire dans la continuité avec l'espace public: les places, les rues,

les chemins, les espaces verts. Cet espace public doit non seulement être fonctionnel et adapté aux divers modes de circulation, mais être agréable à l'œil et s'adapter à de nombreux usages: commerces, marchés, etc.

Ainsi, le traitement architectural des façades du futur CHUM prolongera l'atmosphère dynamique de la rue Saint-Denis, déjà bordée de petits cafés, de jolies terrasses, de boutiques et de restaurants. Les usagers du centre hospitalier et les

passants pourront donc circuler devant l'établissement sans éprouver un sentiment de rupture, d'autant plus que l'espace libre entre la rue et la façade de l'immeuble sera conçu à l'échelle humaine. La hauteur des bâtiments qui formeront le complexe hospitalier s'intégrera bien dans la ligne d'horizon de la ville, puisqu'on y trouve déjà des édifices tel celui de Radio-Canada, ainsi que la Place Dupuis, le Complexe Desjardins et la Place Ville-Marie.

Les technologies de la santé en temps de transition

Des responsables du secteur technologique du CHUM et des membres de l'industrie des technologies de la santé se sont rencontrés à l'Hôpital Saint-Luc, le 4 mai dernier, afin de discuter de leurs expertises respectives en matière de soins hospitaliers de l'avenir. M. Serge LeBlanc, directeur général par intérim du CHUM, a présidé l'événement organisé à la demande de l'Association de l'industrie des technologies de la santé, qui prône l'accès à des technologies sécuritaires et innovantes conçues par certains de ses membres. Ses dirigeants souhaitent connaître la place qu'occuperont les technologies au CHUM centre-ville.

Dans son allocution d'ouverture, M. LeBlanc a soutenu que le CHUM a fait du développement des technologies l'une de ses principales orientations. Il a tracé le portrait de projets menés à terme au cours des dix dernières années : l'implantation du système PACS, grâce auquel le CHUM est devenu un hôpital sans films radiologiques ; l'acquisition d'une caméra TEP pour le dépistage de haute précision de divers types de cancer et l'évaluation de certaines maladies cardiaques et neurologiques ; l'acquisition d'un robot, qui a permis d'augmenter le nombre

des tests diagnostiques de laboratoire et d'accélérer la livraison des résultats ; la robotisation de la pharmacie... Et encore, ce ne sont là que quelques exemples !

Conseillère en technologie et membre de l'équipe CHUM centre-ville, M^{me} Marjan Yazdanpanah a précisé à un auditoire d'initiés la vision technologique sous-jacente aux nouvelles installations. En projetant le CHUM dans l'avenir, elle a donné une perspective de l'évolution des technologies dans l'établissement. M. Jean Huot, directeur des ressources technologiques, a expliqué pour sa part la façon selon laquelle le CHUM compte réaliser la transition vers un hôpital numérique. Pour capter l'intérêt de son auditoire, il a comparé l'implantation des technologies dans un tel contexte au fonctionnement du corps humain : les canaux de télécommunications (le système circulatoire) et les systèmes d'information (le système nerveux) sont aussi essentiels au bon fonctionnement d'un établissement que l'infrastructure mécanique (le système digestif) et le bâtiment (le système squelettique). En ce sens, les technologies de la santé constituent un gage de succès, au même titre que les autres secteurs concernés, dans la réalisation du futur CHUM. **CHUM** A.-C.M.



MARJAN YAZDANPANA, CONSEILLÈRE EN TECHNOLOGIE, CHUM CENTRE-VILLE



La chambre de demain

En visitant la chambre type au CHUM centre-ville, les participants ont constaté *de visu* que l'architecture et l'aménagement seront à la hauteur des attentes, notamment en ce qui a trait aux technologies de la santé.

le centre-ville

Complexe Desjardins

Place Ville-Marie

La richesse du quartier

Le CHUM et l'édifice du 300, rue Viger Est, seront accessibles non seulement par les entrées sur rue mais aussi par un tunnel relié à la station de métro Champ-de-Mars. La direction étudie également avec la Société de transport de Montréal la possibilité de créer une voie piétonnière souterraine entre l'établissement et la station de métro Berri-UQAM. Ces accès favoriseront l'usage du transport en commun et le recours à des modes de déplacement alternatifs.

La présence d'habitations, de commerces, de services et de bureaux fait en sorte que ce quartier regorge d'activités à toute heure du jour, ce qui saura rassurer les personnes qui devront se rendre au CHUM. Par ailleurs, en s'installant dans un quartier établi depuis près de trois siècles et à proximité de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, le CHUM contribuera à lui redonner toute sa richesse. L'intégration de certains éléments historiques, notamment le clocher de

l'église Saint-Sauveur, permettra en outre de préserver la mémoire collective.

L'implantation d'un centre hospitalier universitaire à la fine pointe de la technologie en plein cœur du centre-ville participera donc à la revitalisation du quartier tant sur le plan économique que social. La masse critique de patients et de chercheurs stimulera même l'émergence d'un quartier de la santé et attirera nombre d'organisations spécialisées en sciences de la vie. **CHUM** S.C.

Des soins ambulatoires aux soins hospitaliers, une seule philosophie

Quelque 300 médecins et de nombreux professionnels de toutes les disciplines exercent au Département de médecine, qui regroupe la majorité des spécialités médicales. Le Dr Raphaël Bélanger est le chef de ce département, le plus grand du CHUM. Il est donc bien placé pour analyser la place qui sera faite au patient lorsque le CHUM ouvrira ses portes au centre-ville.

Le patient est et a toujours été la raison d'être de tout centre hospitalier. Nous n'inventons donc rien en disant que le futur CHUM sera tourné vers le patient, mais la nouvelle architecture fera en sorte qu'il sera véritablement au cœur de l'environnement.

Mieux éclairé et plus chaleureux que dans les hôpitaux actuels, le service de l'accueil sera convivial, ce qui est déjà fort important. Par la suite, le patient suivra un cheminement logique qui limitera ses déplacements, grâce à la proximité des soins, et réduira les contacts avec l'extérieur, ce qui favorisera la prévention des infections.

Cette philosophie s'appliquera-t-elle tant aux soins ambulatoires qu'aux soins hospitaliers ?

Tout à fait. La clientèle des cliniques externes sera reçue dans une zone consacrée exclusivement aux soins ambulatoires, près des services diagnostiques et thérapeutiques de l'unité concernée. Le circuit sera ainsi organisé de façon efficace. Le patient rencontrera d'abord le personnel infirmier, puis le médecin, avant de subir, sur place, les prises de sang et les tests requis. De plus, comme les services connexes seront situés à proximité, le travail en interdisciplinarité sera grandement facilité. Des ascenseurs seront réservés aux patients de l'urgence dont l'état



Dr RAPHAËL BÉLANGER

exigera qu'ils soient dirigés vers les soins intensifs, la radiologie ou une salle d'opération.

Même chose pour les soins aux personnes hospitalisées. Certaines activités diagnostiques et thérapeutiques seront conduites dans la chambre, sa dimension permettant d'y entrer facilement des appareils volumineux. Des techniciennes pourraient se rendre auprès des patients afin de procéder aux échographies,

par exemple, à l'instar des électrocardiogrammes actuellement effectués au chevet du patient. Le monitoring cardiaque ou neurologique pourra aussi être exécuté dans toutes les chambres sans exception.

De quelle façon les unités de soins seront-elles conçues ?

Les postes des infirmières seront situés au centre des unités aménagées en forme de U. Chaque patient étant dans une chambre individuelle, l'intimité sera préservée et le va-et-vient moindre que dans les longs corridors des hôpitaux actuels. Les risques de propagation des infections seront par conséquent réduits mais, surtout, le patient bénéficiera d'une atmosphère paisible lui assurant le repos nécessaire pour reprendre ses forces.

Les chambres seront pourvues de l'appareillage servant à aider les patients à sortir du lit ou à faire leur toilette, et leur dimension facilitera le déplacement des personnes à mobilité réduite. Nous avons tenté de tout mettre en place pour que le patient se sente mieux accueilli, non seulement à cause de la beauté du milieu et de l'attrait de la nouveauté, mais surtout parce que le mode d'organisation lui fera sentir que nous prenons soin de lui. **CHUM** S.B.

Démolition verte

L'édifice sis au 333, rue Saint-Antoine, est démolit depuis avril dernier, et le terrain est fin prêt pour la construction du Centre de recherche du CHUM. Comment a-t-on disposé des matériaux ? Dès l'appel d'offres visant à choisir l'entrepreneur qui exécuterait ces travaux, le CHUM a exigé que ces derniers soient effectués dans le respect le plus strict de tous les règlements environnementaux en vigueur.

L'entrepreneur dont les services ont été retenus, CFG construction, s'est conformé à la lettre au devis technique du CHUM, en plus de suivre les règles émanant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi que du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, communément appelé SIMDUT.

Une grande partie des matériaux de démolition sont recyclés. Par exemple, l'acier et l'aluminium sont refondus, les pierres concassées, retaillées ou repolies pour d'autres usages. Enfin, des matériaux sont revendus à des fournisseurs qui les réutilisent à leur tour, ce qui permet au CHUM d'affirmer que la démolition s'est faite dans le respect de l'environnement. **CHUM** S.C.

